

N° 2026/074

**Mairie
De
ST-JEAN-EN-ROYANS
(Drôme)**

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le sept septembre, dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de ST-JEAN-EN-ROYANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Damien FERLIN Maire**,

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 septembre 2026

Etaient présents :

AGU Carole, ALLONCLE Renaud, BOUCHARD Patrick, CHINCHILLA Flavie, ECOCHARD Danielle, EYNARD Edith, FERLIN Damien, GAUTHIER Emmanuelle, GAUTHIER Marie-Lise, GENIN Frédéric, GERBOUD Franck, GOUT Fabrice, GROLLEAU Véronique (arrivée à 19h30), GUIRIMAND Marie, LECOMTE Christine, SARTORE Dominique, SOARES Armindo (arrivé à 19h15), TESTOUX Gérard, THOUÉ Romain.

Etaient absents excusés :

BEGUIN Fabienne, pouvoir à FERLIN Damien
DUBOTS Christophe, pouvoir à TESTOUX Gérard
PESLERBE Bruno, pouvoir à LECOMTE Christine
TOUVIER Claire, pouvoir à EYNARD Edith

Monsieur Romain THOUÉ a été élu secrétaire de séance.

N°69

OBJET :

Mise à disposition à titre gratuit d'un bâtiment communal situé 4 rue Hector Alléobert au profit de l'association « Comité des Laboureurs »

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Considérant que la commune est propriétaire d'un bâtiment industriel désaffecté situé 4 rue Hector Alléobert, 26190 Saint-Jean-en-Royans ;
Considérant que l'association Comité des Laboureurs organise chaque année la Fête des Laboureurs, manifestation locale participant à l'animation de la commune et à la valorisation de ses traditions ;
Considérant que la préparation de cette manifestation, et notamment la réalisation des chars fleuris du défilé organisé au mois d'avril, nécessite un espace de travail et de stockage important ;
Considérant qu'il y a lieu, dans l'intérêt local, d'autoriser la mise à disposition à titre gratuit de ce bâtiment au profit de l'association, dans les conditions fixées par une convention ;
Considérant que les Transports MORIN bénéficie de la mise à disposition d'une partie des bâtiments jusqu'au 31/10/2026 ;

**Délibération transmise en
Préfecture le 9 septembre
2026**

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- APPROUVE la mise à disposition à titre gratuit, au profit de l'association Comité des Laboureurs, du bâtiment industriel désaffecté appartenant à la commune et situé 4 rue Hector Alléobert, 26190 Saint-Jean-en-Royans.
- PRÉCISE que cette mise à disposition est consentie exclusivement pour les besoins liés à l'organisation de la Fête des Laboureurs, et notamment pour la préparation, l'assemblage, le stockage et la décoration des chars fleuris

- APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition à titre gratuit correspondante, annexée à la présente délibération.
- PRÉCISE que la mise à disposition prendra effet dès signature de la convention pour 1 an.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Le Maire,



Damien FERLIN

